

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 29 avril 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, WINTER-KNECHT Didier, FOURNAISE Véronique, RICK Stéphane, ACKER Dominique, BONICEL Bénédicte, BLANCK Denis, DOSSMANN Pascal, DREISTADT Maxime, GASSERT Cédrine, HILD Aline, HOFFMANN Caroline, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, MATZEN Audrey, SCHULLER Céline, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : ALBECKER Bernard a donné procuration à VATRY Edwige ; JUNG Didier a donné procuration à RICK Stéphane.

Objet : Attribution d'une subvention pour l'aide à la sauvegarde et à la valorisation de l'habitat patrimonial

Madame le Maire informe l'assemblée que la CEA, secondée par le CAUE, a instruit le dossier de Mme MUNCH Fanny, relatif à la valorisation de son habitat patrimonial, sis 41 rue de la Dîme. La Commission permanente de la CEA lors de sa séance du 25 avril 2025 a décidé de verser 17.168,00€ à Mme MUNCH Fanny pour la valorisation de son habitat. Le versement est intervenu en mars 2026.

Conformément à la délibération du 6 mars 2024 la commune de Weyersheim s'engage à procéder au versement de 12% de ce montant, soit 2060,16€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Vu la délibération du 6 mars 2024 portant adhésion de la commune de Weyersheim à la politique « Maison Alsacienne du XXIème siècle mise en œuvre par la Collectivité Européenne d'Alsace.

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A T T R I B U E à l'unanimité, la subvention suivante au titre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : **MUNCH Fanny : 2.060,16€.**
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 c/65741

A U T O R I S E le Maire ou un adjoint à signer tous actes relatifs à cette subvention.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le - 4 MAI 2026

Transmis à la Préfecture le - 4 MAI 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 30 avril 2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

A -

